



**Association canadienne des pensionnés et rentiers militaires**

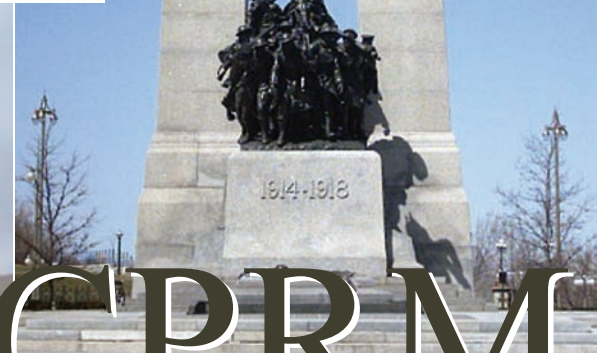
C.P. 370, 3-247 Rue Barr

Renfrew, Ontario K7V 4A6 - Téléphone: 613-432-9491

executivedirector@afpaac.ca - www.afpaac.ca

**Vous trouverez ci-joint de l'information sur notre programme d'assurance de groupe. Récemment l'ACPRM s'est alliée avec Primetime Insurance afin de vous offrir des taux spéciaux d'assurance.**

**L'AGA eut lieu à Toronto le 30 octobre et des délégués de plusieurs des 56 associations membres étaient présents. Plus d'information sur la page deux.**



# CPRM

## Message du Président

**A.E.(Tony) Huntley, président national, ACPRM**

Je voudrais vous souhaiter la bienvenue à notre lettre nouveau format. Nous avons travaillé très fort pour revitaliser et restructurer l'association. La révision de notre site web avance, un élément essentiel de communication de nos jours. La réorganisation de notre processus administratif avec la société Megram progresse bien.

De plus nous gardons notre orientation sur les grandes questions qui nous préoccupent tous – nous en parlerons davantage plus tard dans ce numéro. En particulier notre appel au sujet du jugement de la Cour Suprême de l'Ontario dans la question de nos fonds de pension et la saisie d'une partie de ces fonds par le Fédéral. Nous avons eu d'autres questions à répondre et j'espère que nos réponses vous seront satisfaisantes. N'hésitez pas à nous poser des questions et à nous demander plus d'information. Nous ferons de notre mieux pour répondre.

## Nos affiliations

Notre association est affiliée avec le Conseil National des Associations d'Anciens Combattants au Canada et le Common Front for Retirement Security. Le Conseil, dont fait partie plus de 50 organismes à caractère militaire, s'occupe à promouvoir les droits et prestations d'anciens combattants. Le Common Front veut améliorer la condition financière de tous les canadiens à la retraite et a réussi à faire changer le règlement qui permet aux partenaires de partager le revenu des prestations pour fins d'impôts.

Nous sommes tous engagés ensemble avec les organismes dont les buts et objectifs sont semblables aux nôtres.

## Notre appel en cour sur le fonds de pension

Notre dernier numéro vous informait que la cour avait jugé en faveur du gouvernement et que tous les 17 plaignants sauf un avaient décidé d'aller en appel.

Nous venons d'apprendre que le recalcitrant s'est maintenant joint au groupe, cependant la lenteur du processus est frustrante. Le procès verbal du procès a été demandé, mais celui-ci ne sera pas disponible avant février 2009. Nos avocats auront besoin de trois mois après cette date pour se préparer et ensuite nous devons attendre deux ou trois ans avant que la cour d'appel se penche sur le cas. C'est encore moins de temps que les huit ans que nous avons eu à attendre avant que la cour accepte d'entendre notre plaidoyer original. Vous serez tenus au courant au fur et à mesure que le processus se déroule. 1

# Le courrier

Nous avons reçu plusieurs lettres (incluant des courriels) au sujet de notre dernière lettre aux membres et les commentaires étaient très élogieux. Nous n'avons pas assez d'espace pour répondre à tout le monde, mais voici les commentaires les plus communs.

La grande majorité aime bien le nouveau format, mais quelques uns se plaignent de la qualité des couleurs du texte et des couleurs de fond des pages.

Nous allons utiliser des couleurs plus conventionnelles.

D'autres ont associé des coûts plus élevés avec le format bilingue et un papier plus brillant.

Contrairement à ce que quelques membres pensent, notre lettre était publiée en français depuis longtemps, mais envoyée seulement à ceux et celles qui demandaient l'avoir en français. Nous sommes chanceux d'avoir un de nos membres qui en fait la traduction gratuitement, ce qui nous

coûte rien de plus.

Il fut nécessaire de prendre un papier plus lourd pour empêcher que l'encre passe à travers le papier. Ce coût supplémentaire est assez minime (moins de 15 cents la copie) et le format bilingue nous aligne avec les autres lettres aux membres du genre. (Un membre nous a écrit – '...ce nouveau format m'a enfin donné quelque chose dont je suis fier de partager avec mes amis anciens combattants ici...')

## Le Conseil national des associations des anciens combattants au Canada (CNAAC) – Assemblée générale annuelle (AGA) 2008

L'AGA eut lieu à Toronto le 30 octobre et des délégués de plusieurs des 56 associations membres étaient présents. Le résumé des recommandations:

- Que le CNAAC surveille l'orientation du Ministère des Anciens Combattants (MAC) en ce qui regarde la révision des avantages des soins de santé pour s'assurer que ceux offerts aux anciens combattants ne sont pas réduits ou abandonnés et que toute amélioration des avantages s'applique à tous les anciens combattants et leurs conjoints (es).
- Que le CNAAC surveille les programmes en soins de santé à long et moyen terme offerts aux anciens combattants afin de s'assurer qu'il y a suffisamment de lits disponibles et que des argents soient mis de côté afin de rencontrer les besoins inquiétants du futur.
- Que le CNAAC insiste auprès du MAC pour que la politique du Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC) soit modifiée pour offrir les avantages

aux survivants (es) qui ne qualifient pas parce que l'ancien combattant n'en n'a jamais fait la demande.

- Que le MAC change de politique pour que les avantages du/de la survivant (e) soient déterminés par ses besoins et non par ce qui était offert à l'ancien combattant décédé.
- Que le MAC crée au sein du ministère une division de survivants (es) responsable des programmes des survivants (es) afin de s'assurer que les avantages disponibles sont reçus par ceux et celles visés.
- Que le CNAAC insiste pour que le MAC intervienne auprès du Ministère de la Défense Nationale afin que le/la survivant(e) du/de la retraité(e) qui s'est marié après l'âge de 60 ans soit éligible aux prestations sans que les primes soient enlevées des prestations du/de la retraité (e).
- Que le MAC insiste pour que les survivants (es), qui n'ont que des revenus modiques et qui sont en difficulté financière à cause de

dépenses médicales, reçoivent tous les avantages et prestations disponibles.

- Que le CNAAC continue sa pression sur le MAC afin qu'au strict minimum les anciens combattants souffrant d'incapacité sérieuse, ce qui leur donne une prestation à 78% ou d'avantage, aient droit aux avantages du Programme d'aide au décès et au Fonds du Souvenir.
- Que le CNAAC surveille le processus et s'assure que le mandat de l'Ombudsman des anciens combattants est adéquat pour combler les priorités et les inquiétudes de la communauté des anciens combattants.
- Que le CNAAC voit à ce que le Bill des Droits des anciens combattants ait des 'dents' afin que le Bill soit plus que des platitudes et qu'un mécanisme de mise en application tombe sous la responsabilité de l'Ombudsman des anciens combattants ou du Tribunal des anciens combattants ou de la cour.

**AGA 2008 - CNAAC:  
Suite sur page 4**

# Rencontre avec l'ombudsman des anciens combattants

Par C.N. McCabe

Comme officier de liaison de l'association auprès du gouvernement fédéral, j'ai eu une rencontre avec l'ombudsman des anciens combattants le 22 octobre afin de lui exposer la nature et les objectifs de notre association. Le rendez-vous de 15 minutes s'est allongé à près d'une heure et nous avons discuté plusieurs sujets d'intérêt commun.

En premier lieu le Colonel (ret) Stogran m'a indiqué que même s'il n'est en poste que depuis peu de temps, il est bien au courant des questions qui préoccupent les anciens combattants. Il m'a impressionné par son énergie, son enthousiasme et sa détermination à s'occuper des questions qui nous inquiètent.

Je lui ai dit que depuis notre création, il y a maintenant presque 40 ans, nous avons été préoccupé par les questions de notre régime de pensions et que la perte de notre cause devant la cour l'an dernier nous a beaucoup déçu – un choc non seulement pour nous mais aussi pour les fonctionnaires du fédéral. Je lui ai promis de le tenir au courant du progrès de notre appel devant la cour.

Il fut aussi informé de l'entretien que Helen Rapp et moi avons eu avec le Ministre de la Défense Nationale au mois d'avril dernier pour discuter de la question du mariage après 60 ans. L'om-

budsman était bien au courant de la situation, mais nous devons reconnaître qu'il est peu probable que la loi soit modifiée sans que celles sur les pensions de la GRC et de la fonction publique fédérale le soient aussi – et ceci en dépit du fait que la Légion Royale Canadienne et d'autres organismes pertinentes appuient les changements à la loi. Cette question est déjà sur une longue liste de doléances au bureau de l'ombudsman.

En ce qui regarde les prestations de survivant (e) en général, je lui ai dit que nous sommes engagés dans une campagne pour augmenter les prestations de 50% à 66% et que la Légion Royale Canadienne et l'Association nationale des retraités fédéraux appuyaient notre initiative.

Le Colonel Stogran était aussi au courant de l'injustice en ce qui regarde les primes et les prestations offerts aux anciens membres des Forces Canadiennes et de la GRC.

Finalement je lui ai dit que nous sommes impliqués dans la question de l'agent orange – surtout en ce qui regarde le fait qu'une personne devait être vivante le 6 février 2006 pour recevoir le paiement ex-gratia. L'ombudsman reconnaît que des anciens combattants sont décédés de causes attribuées à l'agent orange avant la

## Le mariage après 60 ans

Notre association a besoin de votre aide afin de faire changer la section 31 (1) de la loi sur les pensions des Forces Canadiennes.

Helen Rapp, vice présidente de l'ACPRM, qui est une veuve d'ancien combattant, aimerait que ceux et celles touchés par cette section de la loi prennent contact avec elle afin de lui fournir plus d'information. Ceci nous aidera dans nos démarches avec le gouvernement afin de faire modifier la loi. Helen n'utilisera aucune information personnelle dans ses démarches.

Si vous êtes touchés par cette section 31(1) nous vous prions d'envoyer vos commentaires à :

Helen Rapp, 810 Edgeworth Ave, Apt 606, Ottawa, ON, K2B 5L5.

Nous n'avons rien d'autre à rapporter en ce qui regarde le mariage après 60 ans. Nous allons continuer la lutte afin de corriger cette injustice.

date en question. Cette injustice est maintenant aggravée par l'annonce récente que les 'vétérans atomiques' recevraient un paiement ex-gratia du même montant et ceci sans vérification médicale ou de date de qualification.

En somme une très bonne visite. Je l'ai quitté avec le sentiment que cet homme et son personnel sont dévoués à résoudre les griefs qui nous préoccupent depuis plusieurs années.

## Régime des rentes du Canada

Êtes-vous parmi plusieurs canadiens qui ne reçoivent pas de prestations RRC simplement parce que vous n'avez pas soumis votre demande?

Le RRC offre des prestations d'invalidité, de retraite, de survivant et d'enfant en plus de prestation au décès. Mais il faut en faire la demande. Un comité du Sénat a découvert que plus de 26,000 canadiens, qui sont éligibles aux prestations du RRC, n'ont pas soumis leur demande et par conséquent ne reçoivent aucune prestation.

Toute personne retraitée (ou survivant de celle-ci) d'au moins 60 ans, qui a payé des impôts au Canada après 1966 (les employés retraités avant 1968 pouvaient s'abstenir de participer au RRC) a droit aux prestations du RRC. Le montant dépend de la contribution de chaque individu, encore une fois vous devez soumettre votre demande.

Si vous ne recevez pas de prestation RRC et que vous croyez en avoir le droit, vous devez téléphoner sans frais à Service Canada 1-800-277-9914. Vous aurez besoin de votre numéro d'assurance sociale (et s'il s'agit d'un/une survivant/e, leur numéro aussi) au moment de votre appel.

# Épingle de membre

Les nouvelles épingles de membre sont disponibles pour 7\$ plus les frais de manutention. L'épingle est d'environ un quart de pouce en longueur et affichera votre fierté à l'endroit de l'ACPRM. Pour commander votre épingle, appelez-nous toute suite au 613-432-9491 ou par courriel : [secretariat@afpaac.ca](mailto:secretariat@afpaac.ca)!



## Suite de la page 2

- Qu'il serait très désirable que l'Ombudsman des anciens combattants soumette son rapport annuel au MAC, au Comité des Communes sur les anciens combattants et au Parlement afin d'assurer la surveillance et la mise en application du Bill des Droits des anciens combattants.
- Que le CNAAC continue son appui aux anciens combattants des Premières Nations et force le gouvernement à leur donner un paiement ex-gratia en guise d'avantages qui leur furent refusés à la suite de leur service militaire durant la deuxième guerre mondiale ou la Corée.
- Que le CNAAC avise le gouvernement que la communauté des anciens combattants est inquiète du processus décisionnel au sein du Musée canadien de la guerre (MCG) en ce qui regarde certaines décisions prises sans égard au mandat du

musée.

- Qu'un comité indépendant soit établi afin de surveiller les opérations du MCG tel que recommandé en 1999 par le sous comité du Sénat regardant les anciens combattants.
- Que le CNAAC surveille la mise en place de l'ensemble des avantages pour les victimes de l'Agent Orange en ce qui regarde les critères d'éligibilité, les périodes limites et autres règles pertinentes.
- Que le président du CNAAC recommande au MAC que les critères de la Loi sur les pensions soient utilisés par les arbitres du ministère lors de l'évaluation des victimes de l'Agent Orange durant leur service militaire.
- Que le CNAAC surveille la mise en place de l'ensemble des avantages offerts aux anciens combattants exposés aux effets de tests atomiques durant leur service militaire et surtout

les critères d'éligibilité, de classification des ayants droit et de la période de temps en question.

- Que le président du CNAAC recommande au MAC que les critères de la Loi sur les pensions soient utilisés par les arbitres du ministère lors de l'évaluation d'individus qui furent exposés aux radiations lors de tests atomiques durant leur service militaire.
- Que le CNAAC assigne une haute priorité à la nouvelle Charte des anciens combattants afin de s'assurer que le MAC exécute les désirs du gouvernement et que la mise en place de programmes ne réduit pas les avantages futurs offerts aux anciens combattants de la deuxième guerre mondiale et la Corée et leurs survivants (es).
- Que le CNAAC continue à demander des médailles spéciales pour :

- les prisonniers de guerre
- les anciens combattants de la Bataille de la Normandie
- les membres du Corps d'outre-mer de la Croix Rouge, et pour d'autres groupes civils s'il y a lieu.

En plus le CNAAC appui la recommandation de notre association pour que la prestation du/de la survivant (e) soit augmentée à 60% de la prestation originale.

## Indemnité pour les anciens combattants soumis aux effets de tests atomiques

Au mois d'août 2006, l'ancien Ministre de la Défense Gordon O'Connor a ordonné une étude pour déterminer l'envergure de la participation canadienne aux tests atomiques à partir de la fin de la deuxième guerre mondiale jusqu'en 1963. En janvier 2007, le

Docteur John Clearwater qui avait fait l'étude, a publié son document qui identifiait autour de 700 anciens militaires canadiens qui avaient participé à 29 tests américains et britanniques entre 1946 et 1963.

Le Ministère de la Défense Na-

tionale (MDN) a annoncé que 'en reconnaissance de leur service exceptionnel au pays, ces canadiens peuvent demander un paiement ex-gratia de \$24,000\$'.

Pour plus d'information contactez le MDN au 1-800-883-6094 ou [atomic@forces.gc.ca](mailto:atomic@forces.gc.ca).